



Rencontre du Comité consultatif sur le projet éolien Saint-Cyprien

24 mars 2015, 18 h 30 à 21 h

Bureau EDK, 603C Route 219 Sud, Napierville, QC, JOJ 1L0

Compte rendu

Clause d'engagement, d'indépendance et de confidentialité

Les membres participant au comité consultatif sur le projet éolien Saint-Cyprien s'engagent à contribuer au dialogue de manière courtoise et constructive en vue d'exprimer les préoccupations de la communauté et proposer des modifications en vue que le projet soit responsable d'un point de vue économique, environnemental et social. En participant au comité, les membres préservent l'indépendance totale de leurs opinions, qu'elles soient défavorables ou favorables au projet. Les comptes rendus seront non-nominatifs et la confidentialité des propos, sauf du promoteur, sera préservée afin de respecter le positionnement des membres quant à l'issue du projet.

Présents :

- Lynn Jacobs (Porte-parole du projet éolien pour EDK)
- Stéphane Poirier (Coordonnateur du projet éolien pour EDK)
- Eva Johnson (Conseillère à l'agence de protection environnementale de Kahnawà:ke)
- Marie-Pierre Maurice (Pleine Terre)
- Francis Garceau (Citoyen de St-Cyprien-de-Napierville)
- Jeannine Pinard (Citoyenne de Saint-Bernard-de-Lacolle)
- Serge Lefebvre (Propriétaire-signataire)
- Daniel Turcotte (Citoyen de St-Cyprien de Napierville)
- Michel Monette (Conseiller municipal de St Cyprien de Napierville)
- Jean-Marie Mercier (Conseiller municipal de St-Cyprien de Napierville)
- Charlotte Cordier (Facilitatrice-Documentation, Transfert Environnement et Société)
- Julie Reid Forget (Facilitatrice-Animatrice, Transfert Environnement et Société)
- Frédéric Gagnon (Spécialiste en environnement, DNV GL)

Absents:

- Chef Gina Deer (Conseil mohawk de Kahnawà:ke)
- Vincent Moreau (Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM))

- Chantale Châtelain (Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu, COVABAR)
- Jean-François Boire (Propriétaire-signataire)

Personnes-ressources:

- Sur les thématiques de l'eau : Chantale Châtelain (Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu, COVABAR)

Ouverture par la facilitatrice et présentation des objectifs de la rencontre et des participants

L'animatrice de la rencontre, Julie Reid-Forget, présente le déroulement de la soirée, les objectifs de la rencontre et mentionne les changements à l'ordre du jour liés à la disponibilité de M. Frédéric Gagnon qui devait quitter tôt. Ce changement fut accepté par le Comité.

Mot de bienvenue d'Énergies durables Kahnawà:ke (EDK)

Madame Lynn Jacobs, la porte-parole d'EDK remercie tout le monde de se rendre disponible pour la rencontre. Mme Jacobs mentionne qu'il est possible de laisser les articles de recyclage dans l'entrée et qu'ils s'en chargeront.

Présentation « Notions sur le bruit » et simulation sonore

- M. Frédéric Gagnon, spécialiste en environnement chez DNV GL, se présente et explique qu'ils ont été mandatés par EDK pour réaliser plusieurs éléments de l'étude d'impact et qu'il est présent aujourd'hui pour présenter des informations générales sur le bruit dans le contexte d'un projet éolien ainsi que certaines conclusions de l'étude sur le climat sonore.
- M. Gagnon présente brièvement les concepts d'analyse des niveaux de bruit (définition, fréquences, normes, etc.) afin de faire une mise en contexte avant de mener un atelier de simulation sonore.
- Il est expliqué de façon générale comment les bruits s'additionnent et comment ils diminuent avec la distance.
- M. Gagnon montre une charte des niveaux sonores de sources de bruit connus montrant quels niveaux peuvent affecter la santé humaine (risques, danger, douleur). Le niveau de bruit approximatif à la base d'une éolienne y est présenté démontrant qu'il s'agit d'un niveau sécuritaire pour l'oreille humaine.
- On présente les mesures de bruit ambiant qui ont été prises à différents endroits autour de de l'aire du Projet et la période sur laquelle elles ont été prises (10 jours). Les résultats sont conformes aux normes provinciales.
- Le sonomètre est démarré pour présenter une simulation sonore incluant des bruits d'éolienne aux membres du comité. On commence en constatant que le niveau sonore de la pièce varie déjà entre 30 et 40 décibels. Ceci est dû aux bruits de l'aération, de l'ordinateur, des lumières et de la circulation automobile devant le bureau.
- Une première mise en situation est faite avec l'écoute de bruits divers : criquets (50 décibels), vagues (60 décibels), vent (60 et 50 décibels). On explique certains concepts en lien avec le bruit.
- On nous explique que dans une maison, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, les bruits

extérieurs sont atténués de 10 décibels lorsque les portes et les fenêtres restent ouvertes et jusqu'à 25 décibels lorsque tout est fermé.

- Un membre demande à quelle vitesse tourne une éolienne. On répond que les éoliennes E-92 commencent à tourner à des vitesses de vent de 9 km/h. On explique que dans un environnement sans relief, le bruit provenant des éoliennes augmente généralement en même temps que le bruit causé par le vent, ce qui masque le bruit des éoliennes. Dans d'autre situation, comme dans un environnement avec présence de collines, le bruit provenant des éoliennes pourrait être perçue plus facilement aux résidences situées au fond des vallées si le niveau de bruit ambiant est faible dû à l'absence de vent alors que les éoliennes en hauteur fonctionnent à pleine capacité.
- On demande pourquoi, lors de la visite, le vent était perçu sur les structures, mais il n'y avait pas le bruit des pales. On répond que les pales produisent un bruit constant, mais que lorsqu'elles passent devant la tour, le bruit est amplifié et peut donner l'impression de venir de la structure.
- On nous explique que les simulations sont effectuées avec des paramètres prudents afin de considérer les pires scénarios. Ainsi, puisque le vent transporte le bruit, la modélisation est conçue pour tenir compte du vent soufflant dans la direction du récepteur sonore afin d'être conservateur dans la modélisation. Aussi, la modélisation ne prend pas en considération les arbres et les structures existantes sur les terrains qui peuvent contribuer à absorber le bruit généré par les éoliennes. Finalement, la modélisation utilise la valeur maximale d'émission de bruit sans tenir compte des vitesses de vent.
- Un participant explique que lors de la visite, des citoyens de St Rémi ont dit qu'ils entendaient les éoliennes à l'occasion. M. Gagnon explique que le soir, lorsque le son ambiant de la maison est faible, on peut percevoir davantage les bruits extérieurs, bien que le niveau sonore puisse être sous la norme permise de 40 dBA.
- Un participant mentionne la différence entre les deux technologies : avec « gear box » et « sans gear box ». On répond que les turbines du Projet sont sans gear box, sans boîte d'engrenage.
- Selon les simulations faites dans le cadre de l'étude d'impact, la maison qui recevrait le plus de bruit pour le projet Saint-Cyprien, une maison sur la Grande Ligne du Rang Double, recevrait 37,5 décibels, soit 2,5 décibels de moins que le seuil maximal autorisé.
- On nous fait entendre la simulation à 30 décibels (sans vent et sans bruits ambiants) qui équivaut à être à l'intérieur d'une maison à proximité du parc éolien. On explique que cette situation n'est pas réaliste puisque les éoliennes ne tournent pas s'il ne vente pas.
- On nous fait entendre la simulation à 60 décibels (sans vent et sans bruits ambiants) qui équivaut à être à la base d'une turbine éolienne. On réitère que cette situation n'est pas réaliste puisque les éoliennes ne tournent pas s'il ne vente pas.
- M. Gagnon donne deux exemples dans lesquels on pourrait entendre davantage les éoliennes : lorsqu'on est dans la vallée sans vent et que les éoliennes sont sur les montagnes au vent, et dans le cas d'une inversion thermique reflétant vers le bas le bruit émis vers le ciel.
- On demande si l'eau a un effet sur le bruit. Le présentateur répond que dans cette modélisation ils n'ont pas inclus de plans d'eau, car il n'y en a pas, mais que la présence

d'un plan d'eau peut influencer la propagation du bruit.

- Un participant demande si les lignes d'arbres pourraient réfléchir le bruit? On répond que normalement, seulement des bâtiments réfléchissent le bruit en créant des corridors alors que les arbres, au contraire, absorbent le bruit.
- On présente les endroits où les bruits ambiants ont été mesurés soit à quatre points sensibles autour de la zone du projet. Durant les opérations, le suivi du bruit serait fait aux mêmes endroits, ce qui permettrait également de vérifier si les prévisions étaient exactes.
- Un participant demande si les éoliennes émettent des fréquences que les animaux pourraient entendre que les humains n'entendent pas. M. Gagnon explique qu'il ne connaît pas d'études spécifiques concernant les impacts sur la santé des animaux, mais selon les expériences actuelles, les animaux semblent s'accoutumer à la présence d'éoliennes. Les données sonores des turbines sont fournies par le manufacturier.
- La facilitatrice demande s'il reste d'autres questions. M. Gagnon précise que pour des questions plus détaillée, il peut mettre le comité en contact avec un spécialiste de DNV GL si nécessaire.

Présentation « L'agriculture et l'éolien »

- EDK rappelle que l'agriculture est un enjeu récurrent donc il est important d'en discuter et de présenter les implications de l'implantation d'un parc éolien dans un milieu agricole.
- On présente le contexte global, provincial et régional des parcs éoliens sur les terres agricoles. On explique notamment que la CPTAQ a autorisé le projet de St Rémi qui a un contexte similaire.
- On présente les superficies utilisées par le projet et les types d'utilisation prévue avant et pendant les opérations.

Composantes	Phases	
	Construction aires de travail	Opération utilisation au sol
Éoliennes (8)	"Crane pad": 80m x 51m Survole et entreposage de terre: ≈ 100m x 100m	≈ 20m x 20m
Mât météorologique (1)	45m x 45m	≈ 10m x 10m
Poste de départ (1)	≈ 25m x 70m	≈ 25m x 70m

- On explique aussi le concept du contrat de la propriété superficielle auquel EDK fait recours, typique pour les projets éoliens.

- Les divers chemins existants sont présentés dont ceux prévus, existants et ceux réaménagés. Le promoteur précise qu'ils vont réduire les perturbations possibles engendrées par les aménagements en maximisant l'utilisation de sentiers existants.
- La facilitatrice demande des précisions au sujet du réaménagement des chemins. Le promoteur explique qu'ils devront excaver la terre existante et renforcer des chemins avec l'aide d'un ingénieur.
- Un participant déclare que le chemin de 6 mètres de large, présenté comme un exemple de chemin après la mise en place du parc, est en réalité plus étroit qu'un chemin agricole régulier. Il faudra évaluer, du point de vue des agriculteurs, si un chemin plus large est à considérer ou 6 mètres leur conviendra.
- EDK présente les impacts potentiels et les mesures de préventions et d'atténuation durant les phases de construction et d'opérations. Par exemple, EDK mentionne qu'en choisissant l'option plus couteuse d'un mât météorologique sans hauban, on empiète moins sur le terrain.
- Un suivi systématique de gestion des plaintes est prévu pendant maximum 7 ans. Ce suivi permettrait de surveiller les zones impactées et traiter les signalements émis par les citoyens.
- Un participant demande si la rue sera nettoyée régulièrement lors des travaux. De plus, on demande si des mesures sont prévues pour que la construction ne ralentisse pas les opérations des agriculteurs autour. On répond que ces deux éléments font partie du certificat d'autorisation et que le promoteur aura l'obligation de prévenir les propriétaires. Un participant explique qu'à l'UPA, plusieurs inquiétudes ont été soulevées par certains membres sur ce sujet précis.
- On présente les mesures compensatoires proposées, qui sont en fait prescrites et basées sur l'appel d'offres d'Hydro-Québec ([voir Cadre de référence](#)).
- Un participant demande si des démarches ont été entreprises pour discuter avec l'UPA. EDK réplique qu'effectivement ceci est prévu. Un participant précise qu'il est connu que l'UPA va examiner la possibilité d'une motion contre le projet à la demande de quelques membres opposants.
- On pose des questions au niveau de la logistique des tournants dans les routes étroites lors de la construction. EDK répond que dans des terrains plats comme ceux de Saint-Cyprien, il n'y a pas beaucoup de risques, mais que ces éléments sont vérifiés au préalable.

Pause

Sujets à discuter

La facilitatrice propose de parler des points suivants et demande s'il y a des ajouts :

- Validation du compte rendu du 24 février 2015
- Discussion plus approfondie sur le fonds communautaire
- Médias et communications à venir
- Déroulement de la session d'information du BAPE du 31 mars 2015
- Rétroaction sur la visite du parc éolien de Saint-Rémi
- Rétroaction sur le conseil municipal du 10 mars 2015.

Un participant propose d'ajouter à la liste des sujets, le débat médiatique sur les surplus d'HQ et les coûts de l'électricité tel que présenté dans La Presse et le Journal de Montréal le week-end dernier.

Retour sur le compte-rendu du 24 février 2015

La facilitatrice demande s'il y a des corrections sur le dernier compte-rendu, celui du 24 février.

- Page 3 : On demande de clarifier la section sur l'UPA et en enlevant une portion mal citée.
- La facilitation s'assurera de modifier le compte-rendu du 24 février pour mieux refléter la discussion.
- On lit à voix haute une lettre de l'UPA (17 décembre 2014) adressée à EDK. EDK mentionne une deuxième lettre reçue par l'UPA (12 février 2015) qui réaffirme qu'ils considèrent que leur participation au Comité Consultatif « serait prématurée considérant l'état d'avancement du projet ».

Retour sur le thème du fonds communautaire

La facilitatrice rappelle le questionnaire envoyé aux participants en vue d'alimenter la discussion sur le fond communautaire et invite à faire parvenir leurs idées par écrit ou encore se préparer pour la prochaine réunion qui prévoira du temps à cette discussion. Une participante mentionne qu'il faudrait d'abord mieux comprendre les opinions de la population. Le promoteur précise que le comité consultatif a justement ce mandat de réflexion à savoir comment la population devrait être consultée à cet égard. Un participant lance l'idée de raccorder deux pistes cyclables locales.

Communications à venir

La facilitatrice invite Mme Lynn Jacobs à présenter les prochaines étapes de communication externe. Mme Jacobs mentionne qu'une lettre ouverte de la part du Président d'EDK, Mr. John Bud Morris, sera publiée dans le journal local (Le Coup d'œil et le Canada Français) afin de reconnaître les enjeux et aussi présenter les engagements d'EDK envers les communautés. Ensuite, Mme Jacobs fait un retour sur l'idée de la présence d'un journaliste et il est proposé de l'inviter à une rencontre après la séance d'information du BAPE. On rappelle que le processus formel du BAPE est parfois contraignant en ce qui concerne les démarches de communications. Toutefois, on précise que cette réalité est en train de changer, car le BAPE accepte davantage de communications parallèlement à son processus. Dans le cadre actuel, il a été jugé que la lettre ouverte était une présence média suffisante.

Session d'information BAPE du 31 mars 2015

La facilitatrice souhaite que le promoteur explique aux participants en quoi consiste une séance d'information du BAPE. EDK rappelle les objectifs de la séance d'information : présenter le processus du BAPE et d'offrir des informations sur le projet au grand public. C'est durant la période d'information que des citoyens ou organisations peuvent demander des audiences publiques, durant lesquelles des mémoires seront présentés pour évaluation par les commissaires du BAPE. On explique que le BAPE peut émettre un avis favorable, des conditions ou défavorable. Par la suite, c'est au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) d'émettre le décret. Pour plus d'information, il est recommandé de consulter [Le BAPE en bref](#).

Rétroaction sur la visite du parc éolien de Saint-Rémi

Deux membres du comité ont visité le parc éolien de St-Rémi et ont présenté leur rapport au Comité consultatif. Le rapport de la visite se trouve en annexe et comporte toutes les informations quant à cette visite : objectifs, technologies, enjeux et témoignages.

Rétroaction sur le conseil municipal du 10 mars 2015

- On demande s'il y avait des éléments à rapporter au comité à ce sujet. La position du conseil municipal est que le projet éolien est un projet d'EDK et non de la municipalité. Un conseiller explique qu'ils doivent représenter tous les citoyens et qu'ils ne souhaitent donc pas prendre position. La participation des conseillers au comité consultatif vise à créer un canal d'information entre la municipalité et le promoteur et ne représente pas de position favorable ou défavorable au projet. La facilitatrice précise et rappelle qu'effectivement que le comité est de nature consultative et que la participation au comité n'est pas garante d'une position favorable ou défavorable, tel que décrit dans les statuts du comité.
- Un participant demande si les conseillers municipaux sont là en tant que citoyens ou en tant que représentants du conseil. Ils répondent qu'ils sont là en tant que représentants afin d'obtenir un maximum d'information, mais qu'ils ne peuvent se prononcer au nom du conseil.
- Le comité est aussi déçu de l'enjeu que certaines personnes à St-Cyprien sont d'avis que de participer au comité est une forme d'approbation alors que ceux-ci s'intéressent en toute bonne foi au projet, qu'ils y soient défavorables ou pas.

Le débat médiatique sur les enjeux des surplus d'Hydro-Québec

Un participant demande qu'est-ce qu'EDK pense du débat actuel sur les surplus. Premièrement, EDK répond que leur vision est holistique et que l'éolien est, en soi, une source d'énergie propre qui doit être encouragée pour un développement durable sur le long terme. Deuxièmement, on rappelle que le débat sur les enjeux énergétiques du Québec n'est pas du ressort des promoteurs puisqu'ils répondent simplement à un appel d'offres. Le promoteur ajoute que les articles qui dénigrent l'éolien parlent rarement des retombées positives que ces projets ont sur l'économie locale et provinciale.

Un membre du comité rappelle à EDK d'être prêt à répondre à ce genre de questions durant la séance d'information.

Prochains sujets proposés :

- Rétroaction sur la séance d'information du 31 mars
- Remue-méninges et recommandations quant à la démarche de création d'un fonds communautaire
- Impacts sur la faune et la flore

Date de la prochaine rencontre: 21 avril 2015

Fin de la réunion: 21h21

Charlotte Cordier, Facilitatrice-documentation

En vue du Projet Éolien St-Cyprien

Visite du parc éolien Kruger (44 éoliennes) à Saint-Rémi (QC)



[Photo prise à environ 500 m des éoliennes dans le corridor de vent. Autorisé par Kruger]

But de la visite :

Lors de la première rencontre du comité, nous avons fait la demande d'aller visiter un parc éolien afin d'observer concrètement les impacts d'un tel projet (environnement, agriculture, bruit, technologie utilisée, etc.). Le promoteur EDK a par la suite demandé à la compagnie Kruger exploitant le parc de St-Rémi d'organiser une visite de leurs installations. La visite a eu lieu le jeudi 5 mars de 10h00 à 12h30.

Retour sur la visite

Voici l'essentiel de nos observations lors de la rencontre afin de partager avec les autres membres du comité consultatif. Lors de cette visite, nous avons eu la chance de rencontrer le chargé de compte d'Énercon (producteur d'éolienne), la personne en charge de l'exploitation du parc (Kruger) ainsi que le chef de l'équipe locale de maintenance d'Énercon.



Premièrement, la rencontre a commencé avec une présentation sur le produit désiré par EDK. Le modèle d'Énercon démontre une grande adaptation au modèle climatique québécois. La technologie ainsi que les effets sur l'environnement sont plus qu'avantageux par rapport aux autres modèles équivalents de la compétition. Le produit limite énormément l'utilisation d'huile, soit 10 fois moins que les modèles sans entraînement direct. Les modules de sécurité sont très sensibles aux moindres variations et l'éolienne a des mesures d'arrêt automatique qui doivent être réactivées par l'équipe de maintenance. La perte d'énergie par la mise hors service en cas de glace est aussi atténuée, puisqu'un système de chauffage interne des pales permet un dégivrage de celles-ci même lorsqu'elles sont en fonction.

En vue du Projet Éolien St-Cyprien

Visite du parc éolien Kruger (44 éoliennes) à Saint-Rémi (QC)

Deuxièmement, la rencontre s'est déplacée vers le site du parc éolien. Le vent était très léger (4 nœuds) et la température très froide (-25°C). Nous avons pu prendre un moment de silence, situé dans le corridor de vent derrière trois éoliennes, à environ 500m (la distance minimale d'une résidence règlementaire est de 750m), sans entendre le moindre son. Une éolienne était sur notre gauche à environ 150 m et seul le son provenant du rotor était audible (très minime). Nous avons pu visiter l'intérieur d'une éolienne et avons pu constater que la production agricole était peu affectée par l'éolienne. En effet, la partie cultivable s'arrêtait à environ 3 m de la base de l'éolienne.

Troisièmement, nous avons visité les nouveaux locaux de l'équipe de maintenance d'Énercon. Le chef de l'équipe nous a parlé des méthodes de maintenance préventive, de la routine des travailleurs ainsi que des délais de réparation. Le centre de distribution des pièces, étant situé à Varenne, et l'équipe de maintenance, étant situé à St-Rémi, offriraient une couverture exceptionnellement rapide en cas de problème au parc de St-Cyprien-de-Napierville.

Finalement, notre expérience, dans les conditions de la visite, nous a permis de constater que la plupart des conséquences négatives anticipées (bruit, perte de territoire agricole, technologie désuète, etc.) avant la visite étaient absentes. L'expérience nous a aussi permis de voir l'apport que l'industrie apportait sur le marché de l'emploi local et de voir que les retombées économiques pour la ville hôte sont grandement supérieures aux craintes anticipées par l'implantation d'un tel projet.



Dépôt au comité consultatif

Visite effectuée par deux membres du comité consultatif et rapport de visite déposé par Francis Gagnon (Citoyen St-Cyprien-de-Napierville) à la réunion du comité consultatif le 24 mars 2015.